

Procès-Verbal de la Séance du Conseil Municipal Du 11 février 2020

Étaient présents : Mmes BOQUET, BOUTIGNY, FLOURY, LEBAS, LEROY, MAILLARD,
MM. BELLONCLE, BOUDIER, DUHAMEL, HAUZAY, LAVENU, LECORDIER, LENOBLE, LETHUILLIER.

Secrétaire de séance : Mme FLOURY

Absents excusés : M. JAUDRIAT

ORDRE DU JOUR

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 10 décembre 2019

ECOLE :

- ↪ Dispositif « Orchestre à l'école »
- ↪ Informatique : vidéoprojecteurs, devis, fonds de concours

TRAVAUX :

- Programmation 2020 des réfections de voiries par la C.U.
- Peinture de la salle polyvalente : demande de devis
- Proposition de l'entreprise MALFAIT pour l'entretien 2020 des espaces verts
- Accessibilité
 - Places de parking Mairie et Salle polyvalente
 - Expiration de l'Ad'ap depuis le 08/02/2019
- Contrat pour les photocopieurs de l'école et de la mairie

RESSOURCES HUMAINES

Délibération pour la création/suppression de 3 emplois suite à l'avancement de grade de 3 agents.

URBANISME

Marnière de l'Impasse des Châtaigniers : subventions

COMPTABILITE

- Demande d'annulation d'une réservation de la salle polyvalente
- Délibération pour fixer la durée d'amortissement de l'attribution de compensation d'investissement de la Communauté Urbaine.

COMMUNAUTÉ URBAINE et SYNDICATS :

- ❖ Communication du Budget Primitif 2020 de la CU

QUESTIONS DIVERSES :

- Organisation du bureau des élections municipales (15 et 22 mars 2020)
- Proposition de M. MOLKOU pour son livre retraçant l'histoire de la Commune

Approbation du procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2019 :

Mme BOUTIGNY présente le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2019 et le soumet à l'approbation de l'assemblée.

Le Conseil Municipal approuve et signe le compte-rendu.

ECOLE – Dispositif « Orchestre à l'école »

Mme BOUTIGNY explique au Conseil Municipal que l'école de GOMMERVILLE bénéficie depuis la rentrée scolaire 2019 du dispositif « **Orchestre à l'école** », initié par la Communauté de Communes CAUX ESTUAIRE, puis repris par la Communauté Urbaine, en lien avec l'éducation nationale. Ce dispositif permet, depuis 2015, aux professeurs de l'école de musique d'initier à la pratique de la musique tous les enfants du territoire, à raison d'une heure de cours par semaine sur le temps scolaire. Les enfants peuvent emmener les instruments chez eux pour répéter. C'est une découverte de la musique sans solfège par la pratique collective des instruments.

ECOLE – Projet d'équipement vidéo de trois salles de classe

M. BELLONCLE et Mme LEBAS expliquent au Conseil Municipal qu'ils ont rencontré, en présence du personnel enseignant, un représentant de la société MTC pour concevoir un projet d'équipement vidéo des trois salles de classe, depuis longtemps évoqué et souhaité par les professeurs mais pas encore concrétisé.

Chaque classe sera équipée d'un ordinateur portable, d'un vidéoprojecteur et d'un support de projection qui sera adapté en fonction des classes :

- Pour la classe maternelle et la classe de Cycle 2, les enseignantes souhaitent conserver leur tableau noir sur lequel elles ont l'habitude d'accrocher un grand nombre de matériels pédagogiques. Le support retenu pour ces classes a donc été un écran motorisé.
- Pour la classe des grands, c'est un tableau interactif blanc (aimanté et sur lequel il est possible d'écrire avec des stylos effaçables) qui a été choisi car l'enseignante n'utilise quasiment pas les tableaux existants.

M. BELLONCLE explique qu'avec ces technologies, les enseignantes vont devoir mettre en œuvre de nouvelles pratiques et changer leur pédagogie.

Informatique : Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour l'équipement vidéo de trois salles de classe

**Délibération
N° 2020 - 001**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'équipement vidéo des trois salles de classe de l'école,

Elle présente le devis de la société MTC établi pour la fourniture et l'installation de trois ordinateurs portables, 3 vidéoprojecteurs et 3 supports (écrans motorisés ou tableaux numériques),

Afin de mettre en œuvre ce projet, Madame le Maire propose de présenter ce dossier au titre de la DETR 2020,

Considérant que la commune de Gommerville est éligible aux subventions attribuées au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux,
Considérant le projet d'équipement vidéo de trois salles de classe,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération,**

- **Adopte** l'opération d'équipement vidéo dans les trois salles de classe,
- **Sollicite** une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la programmation 2020 à hauteur de 30%
- **Approuve** le plan de financement prévisionnel et **décide** d'inscrire au budget primitif de 2020 les crédits nécessaires à sa réalisation.
- **Autorise** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et relatifs à cette demande de subvention.

**Informatique : Sollicitation du fonds de concours de la
Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole pour
l'équipement vidéo de trois salles de classe**

**Délibération
N° 2020 - 002**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Communauté Urbaine le Havre Seine Métropole a attribué un fonds de concours d'investissement pour 2019/2020 aux 37 communes membres afin de les accompagner dans le financement de leurs dépenses d'investissement. Pour pouvoir être éligibles, ces dépenses d'investissement doivent être au minimum égales à 5 000€ H.T et les communes doivent financer leur projet à hauteur de 20% minimum du montant total des dépenses.

Vu la délibération du Conseil Communautaire, en date du 27 Mars 2019 instaurant le fonds de concours, destiné à apporter un soutien financier à ses communes membres,

Vu le projet d'équipement de matériel vidéo pour les trois salles de classe de l'école,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Par délibération,**

- **Sollicite** l'attribution du Fonds de Concours d'investissement attribué par la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » pour son projet d'équipement de matériel vidéo pour l'école,

- **Autorise** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches et signatures nécessaires.

Travaux

Programme d'investissement 2020 : Réfection de voirie

Mme BOUTIGNY explique au Conseil Municipal que la réfection de certaines voiries prévue en 2019 par la Communauté Urbaine a dû être reportée en 2020 du fait d'impératifs d'instruction ou de planification.

Pour la programmation 2020, la Commune a inscrit les opérations suivantes par ordre de priorité :

- Réfection totale des voies d'accès à la mairie et à la salle polyvalente
- Réfection totale de la Place du Père Arson et d'une partie de la Rue de la Motte
- Réfection et réparations sur :

- la Rue du Manoir et la Rue de Rébomard
- la Rue de la Plaine et la Rue de la Chouette
- La Rue de la Motte (en face la Ferme Delaune) et le haut du chemin de randonnée
- La Rue des Châtaigniers
- La Rue des Damettes

L'aménagement des places pour les Personnes à Mobilité Réduite va être réalisé au mois de Mars 2020 tout comme le passage en Leds de la tranche d'éclairage public qui relève dorénavant de la compétence de la Communauté Urbaine.

Salle polyvalente : réfection de la peinture

Mme BOUTIGNY expose au Conseil Municipal son souhait de planifier des travaux de réfection des peintures de la salle polyvalente.

Les réservations de la salle ont été suspendues pour la période allant du 15 juillet au 14 août 2020 afin de permettre la réalisation de ces travaux.

Mme BOUTIGNY indique qu'il faudrait établir un cahier des charges afin de définir les travaux à demander aux différentes entreprises lorsqu'elles viendront pour établir leur devis.

Entretien des espaces verts 2020	Délibération N° 2020 - 003
---	---------------------------------------

Mme BOUTIGNY présente le devis que l'entreprise MALFAIT a proposé pour l'entretien des espaces verts de la Commune pour l'année 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Par délibération

Décide d'accepter le devis de l'établissement Olivier MALFAIT d'un montant total de 4 237.20€ (TTC) pour l'entretien des espaces verts de la Commune. Ce devis se décompose comme suit :

- *Espaces verts du Cimetière pour **838,80€***
- *Espaces verts de l'Abribus de Rébomard : **403,20€***
- *Espaces verts de la Salle Polyvalente, la Mairie et le terrain des Peupliers : **2 995,20€***

Expiration de l'Ad'ap

Mme BOUTIGNY donne lecture au Conseil Municipal du courrier qui a été adressé par la Préfecture suite à l'expiration de l'Ad'ap (Agenda d'accessibilité programmée) depuis le 8 février 2019. La Préfecture n'a pas reçu toutes les attestations d'achèvement des travaux puisqu'ils n'ont pas été réalisés dans leur totalité comme cela avait été prévu. Ce dossier sera à reprendre par la prochaine équipe municipale.

Photocopieurs de l'école et de la Mairie :

Mme BOUTIGNY a acté le contrat avec la société RICOH pour la location de nouveaux copieurs couleur à destination de la Mairie et de l'école. Le copieur de l'école sera doté d'un mot de passe tout comme en dispose celui de la mairie afin de maîtriser le coût de l'impression couleur et sera raccordé à l'ordinateur du bureau de la directrice pour optimiser ses fonctions notamment celle d'imprimante. Les consommables seront commandés directement et automatiquement puisque les machines seront raccordées au réseau internet.

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou encore par le biais d'un avancement à l'ancienneté. Aussi, à la suite de l'avis favorable de la commission administrative paritaire du Centre de Gestion en date du 8 novembre 2019, trois agents en poste peuvent bénéficier d'un avancement de grade à compter du 1^{er} mars 2020 et à ce titre, elle propose au Conseil Municipal de créer 2 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe à temps non complet et un poste d'Agent Spécialisé principal de 1^{ère} Classe des Ecoles Maternelles à temps non complet

***Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,*

***Vu** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, en son article 34,*

***Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2019 fixant les taux de promotion pour les avancements de grade,*

***Vu** le tableau des effectifs de la collectivité,*

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

De la création, à compter du 01/03/2020,

*- d'un emploi permanent à temps non complet (18/35^e) **d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe** exerçant les fonctions de responsable de cantine,*

*- d'un emploi permanent à temps non complet (20/35^e) **d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} Classe** exerçant les fonctions d'agent d'entretien des écoles et de la mairie,*

*- d'un emploi permanent à temps non complet (27/35^e) **d'agent spécialisé principal de 1^{ère} Classe des écoles maternelles,***

De la suppression, à compter du 01/03/2020,

*- d'un emploi permanent à temps non complet (18/35^e) **d'adjoint technique territorial** exerçant les fonctions de responsable de cantine,*

*- d'un emploi permanent à temps non complet (20/35^e) **d'adjoint technique territorial** exerçant les fonctions d'agent d'entretien des écoles et de la mairie,*

*- d'un emploi permanent à temps non complet (x/35^e) **d'agent spécialisé principal de 2^{ème} Classe des écoles maternelles,***

*- **D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 01/03/2020.***

Que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux grades et emplois ainsi créés seront inscrits au budget primitif 2020,

URBANISME

Marnière impasse des châtaigniers

Mme BOUTIGNY informe le Conseil Municipal que la Préfecture a accordé une subvention de 3 996€ pour financer les investigations complémentaires nécessaires à la sécurisation du puits de la marnière située Impasse des Châtaigniers.

Le Département n'a pas encore donné de réponse à la demande de subvention complémentaire.

Annulation d'une réservation de la salle polyvalente

**Délibération
N° 2020 - 005**

Mme le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'annulation de réservation de la salle polyvalente pour le week-end du 27 et 28 juin 2020,

Considérant le règlement de la salle polyvalente qui prévoit dans son article 10, que seul le Conseil Municipal est habilité à délibérer sur les modalités de remboursement en cas de demande d'annulation de réservation de la salle polyvalente,

Considérant la réservation de la salle polyvalente effectuée le 3 octobre 2019 par Mme LAURANT pour le week-end des 27 et 28 juin 2020,

Considérant son courrier de demande d'annulation en date du 11 janvier 2020 pour cause de départ en formation pour une période d'un an,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- ***D'accepter l'annulation de la réservation de la salle polyvalente pour le week-end des 27 et 28 juin 2020.***

- ***De rembourser le montant de location, soit 650 €, par virement bancaire à Mme LAURANT,***

Fixation de la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement versées à la CU LHSM

**Délibération
N° 2020 - 006**

Suite au transfert de charges liés à la création de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole au 1^{er} janvier 2019, le Conseil Municipal a, par délibération du 10 décembre 2019, adopté le montant de l'attribution de compensation définitive de la commune pour l'année 2019.

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit que les subventions d'équipements versées par les Communes doivent faire l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de :

- Cinq ans lorsqu'elles financent des biens mobiliers, du matériel, des études
- Trente ans lorsqu'elles financent des biens immobiliers et installations
- Quarante ans lorsqu'elles financent des projets d'infrastructure d'intérêt national

Ainsi, il appartient au Conseil Municipal de fixer la durée d'amortissement des attributions de compensation d'investissement imputées à l'article 2046.

Il est proposé de retenir une durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation d'investissement, imputée au 2046, s'agissant d'une dépense annuelle et figée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **De valider** la durée d'amortissement d'un an pour l'attribution de compensation d'investissement versée par la Commune à la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole et imputée au compte 2046.

Communication du Budget Primitif 2020 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine-Métropole	Délibération N° 2020 - 007
--	-----------------------------------

Au cours de sa séance du 19 décembre 2019, le Conseil Communautaire de la Communauté Urbaine « Le Havre Seine Métropole » a adopté le budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal et des budgets annexes.

Conformément aux dispositions de l'article L. 5212-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président de la communauté urbaine a adressé à la commune un exemplaire de ce budget primitif de l'année 2020 de la communauté pour communication aux membres du conseil municipal.

L'intégralité du document, comprenant l'ensemble des budgets et les pièces annexes, peut être consulté en Mairie.

Vu le Budget Primitif 2020 de la Communauté Urbaine Le Havre Seine Métropole,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Après en avoir délibéré,

Prend acte de la communication du budget primitif 2020 de la communauté urbaine

Organisation du bureau des élections municipales 2020

Les élections Municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 Mars 2020.

La composition des bureaux sera la suivante :

	15 Mars 2020	22 Mars 2020
Matinée 8 h / 13 h	Mme Rachel FLOURY Mme Patricia LEBAS M. Sylvain LETHUILLIER	M. Romain BELLONCLE M. Sylvain DUHAMEL M. Denis LECORDIER
Après-midi 13 h / 18 h	Mme Nadine BOUTIGNY M. Arnaud LENOBLE M. Alain HAUZAY	Mme Nadine BOUTIGNY Mme Karine BOQUET M. Arnaud LENOBLE

*S'il ne devait y avoir qu'un seul tour, le Conseil Municipal pour l'élection du Maire et des Adjointes est fixé au **Vendredi 20 Mars 2020 à 18 heures**, si un deuxième tour est nécessaire la réunion aura lieu le **Vendredi 27 Mars 2020 à 18 heures**.*

Proposition de M. MOLKOU

Mme BOUTIGNY a rencontré M. Pierre MOLKOU pour un projet d'ouvrage retraçant l'histoire de la Commune depuis ses origines. Le travail de M. MOLKOU s'articule en trois étapes : les recherches historiques et iconographiques, la conception du récit et la rédaction des textes et enfin la mise en page, l'édition et l'impression des livrets. Mme BOUTIGNY explique que les ouvrages que M. MOLKOU a déjà réalisés pour des communes voisines sont toujours très bien conçus. Le montant de création du livret (28 à 36 pages intérieures) s'élèverait à environ 15 000€ (H.T.) pour un tirage de 500 exemplaires. Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer sur cette proposition.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h20.

ÉTAT DES PRÉSENCES

De la séance du 11 février 2020

Nom prénom	Présence	Signature (seules les personnes présentes doivent signer le Procès Verbal)
BELLONCLE Romain	X	
BOQUET Karine	X	
BOUDIER Patrick	X	
BOUTIGNY Nadine	X	
DUHAMEL Sylvain	X	
FLOURY Rachel	X	
HAUZAY Alain	X	
JAUDRIAT Jean-Marie		
LAVENU Sylvain	X	
LEBAS Patricia	X	
LECORDIER Denis	X	
LENOBLE Arnaud	X	
LEROY Florence	X	
LETHUILLIER Sylvain	X	
MAILLARD Stéphanie	X	